

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.074

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

20 JUIN 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

20 JUIN 2003

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par Mme DURAND  
M. COASSIN représenté par M. BUJARD  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

**ABSENTS-EXCUSES** : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CESSION GRATUITE PAR L'OPDHLM A LA COMMUNE DE ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

Selon convention en date du 30 Mai 1991, l'Office Public Départemental des H.L.M. de Charente-Maritime a donné en location à la Ville de ROYAN 40 logements de type 1, disposés en 8 blocs de 5 logements chacun, situés Rue Roger Moiroux à ROYAN.

Cette convention faisait suite à la signature d'une convention signée entre l'Office Public Départemental des H.L.M. et l'Etat et permettant aux locataires d'obtenir, sous certaines conditions, le versement de l'Aide Personnalisée au Logement.

Il est ici précisé que la location à la Commune de ROYAN de ces 40 logements avait été donnée initialement par convention du 18 Mai 1960 avec effet du 1er Janvier 1960.

Il a, en outre, été convenu que l'Office s'engageait, à l'extinction des annuités des emprunts consentis pour la construction des logements, à rétrocéder gratuitement à la Ville l'ensemble immobilier (terrain et constructions).

Cette cession par l'OPDHLM à la Ville de ROYAN a été approuvée par le Préfet le 11 Septembre 2002.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente à la Commune de ROYAN de cet ensemble immobilier à titre gratuit qui sera rédigé par Maître RAGUET, Notaire à La Rochelle, notaire du vendeur.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente à la Commune de ROYAN de cet ensemble immobilier dénommé "Cité d'Urgence" sis Boulevard de la Marne et Rue Roger Moiroux comprenant 40 logements et cadastré section AV sous les numéros 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655 pour une contenance de 77 a 37 ca, à titre gratuit, étant précisé que l'acte sera rédigé par Maître RAGUET, Notaire à La Rochelle, notaire du vendeur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS